



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A LA SALLE DES FETES DE MARSONNAS**

Monsieur Jean Louis FAVIER, président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

La parole est donnée à Monsieur Guy ANTOINET, Maire de Marsonnas.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut commencer et délibérer valablement.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Philippe DEBOURG, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, est désigné comme secrétaire de séance.

### **PRESENTATION DES DEUX TRIBUNES :**

Autour de Monsieur Jean-Louis FAVIER, est présent Yves PAUGET, 2<sup>ème</sup> vice-président et Philippe DEBOURG, 3<sup>ème</sup> vice-président, et Guy ANTOINET, Maire de Marsonnas. Baptiste DAUJAT, 1<sup>ER</sup> vice-président est excusé étant retenu par une autre réunion. A la tribune d'en face, est présente l'équipe du syndicat composée d'Alexandre LAFLEUR, Directeur, Antoine BOZONNET, ingénieur, Estelle MATY, secrétaire comptable, et Léna LEDUC, ingénieur. Léna LEDUC a été embauchée en vue du remplacement de Romane OUDIN, (qui est excusée pour cette réunion de ce soir), pendant son congé maternité. La parole est donnée à Léna afin de se présenter brièvement.

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est précisé que cette réunion a été préparée lors de la réunion du bureau le 02 décembre 2021

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 octobre 2021 :

Rappel des délibérations prises :

2021-015	NOMENCLATURE M 57 AU 01ER JANVIER 2022
2021-016	APPROBATION REGLEMENT FINANCIER LIE A LA M 57
2021-017	M57 REGLES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS
2021-018	DESIGNATION DPD
2121-019	CONVENTION ARCHIVAGE CDG 01
DM N°1	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Aucune remarque n'étant parvenue, il est proposé d'approuver le compte rendu du 19 octobre 2021, préalablement diffusé aux membres du conseil syndical.

**Le compte rendu du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### REUNIONS DU BUREAU :

Deux réunions du bureau se sont tenues entre le conseil syndical du 19 octobre 2021 et celui-ci.

Délibérations prises par les membres du bureau, lors de la réunion du 07 septembre

2021-013	DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE OUVRAGES HYDRAULIQUES
2021-014	CONVENTION HONORAIRES SEBAN - ETUDE OUVRAGES HYDRAULIQUES

Pas de délibérations prises, lors de la réunion du bureau du 02 décembre 2021.

### STRUCTURATION ET GOUVERNANCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE :

Des rencontres avec nos deux intercommunalités, Grand Bassin de Bourg en Bresse (GBA) et la communauté de communes Bresse et Saône (CCBS) se sont passées sur le dernier trimestre. Une rencontre avec l'EPTB a également eu lieu afin de trouver une ligne de partage pour le territoire de la CCBS.

Ci-dessous le projet de gouvernance qui pourrait répondre aux attentes de nos deux intercommunalités :

	<b>Actuellement</b>	<b>Extension</b>
<b>Collectivités adhérentes</b>	2 interco + 8 communes	2 Interco
<b>Gouvernance - nombre délégués</b>	90	33
<b>Répartition gouvernance</b>	58 GBA + 16 CCBS + 16 Communes	2/3 GBA - 1/3 CCBS
<b>Nombre de communes dans le périmètre</b>	45 (37)	65 (61)
<b>Nombres d'habitants cotisants</b>	87155	102464
<b>Cotisation</b>	379 050,00 €	450 841,60 €

Prix à l'habitant	4,35 €	4,40 €
-------------------	--------	--------

### ➤ Questions

Qui a décidé du nombre de délégués dans ce projet ?

Comment est calculée la cotisation ?

Quelle sera la procédure pour valider les statuts ?

### ➤ Réponses

Ce sont nos deux intercommunalités qui se sont mises d'accord sur un nombre de 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants.

Monsieur FAVIER Jean-Louis, suggère qu'une répartition entre titulaires et suppléants pourraient être envisagée afin d'assurer la représentativité de toutes les communes. Des élus regrettent que toutes les communes ne soient pas représentées par le biais des délégués titulaires car si un délégué titulaire et son suppléant sont présents lors de la même séance seul le délégué titulaire pourra voter. La nomination des délégués reviendra aux intercommunalités, comme cela est déjà le cas.

Concernant le financement, les intercommunalités ont deux possibilités de financement soit par un prélèvement sur le budget principal (c'est le cas actuellement pour GBA) soit par la mise en place de la taxe GEMAPI (c'est le cas actuellement pour la CCBS).

Les statuts ne sont pas à délibérer ce soir. Les intercommunalités auront à délibérer sur ce projet de statuts.

Enfin, l'objectif du syndicat est d'évoluer vers un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau).

### Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

C'est un projet en cours de montage sur la Bresse, le syndicat mixte de la Veyle et le syndicat Dombes Chalaronnes sont engagés sur celui-ci.

Entre 2014 et 2018, 10 diagnostics par an ont été réalisés.

Ce nouveau PAEC intégrera l'enjeu « climat, sol et bien-être animal » aux enjeux « eau » et « biodiversité » déjà existant dans le précédent PAEC. Il s'agirait d'une aide pour l'agriculture durable. Le syndicat jouerait un rôle d'animateur dans ce plan.

Cet engagement demanderait l'embauche d'une personne supplémentaire.

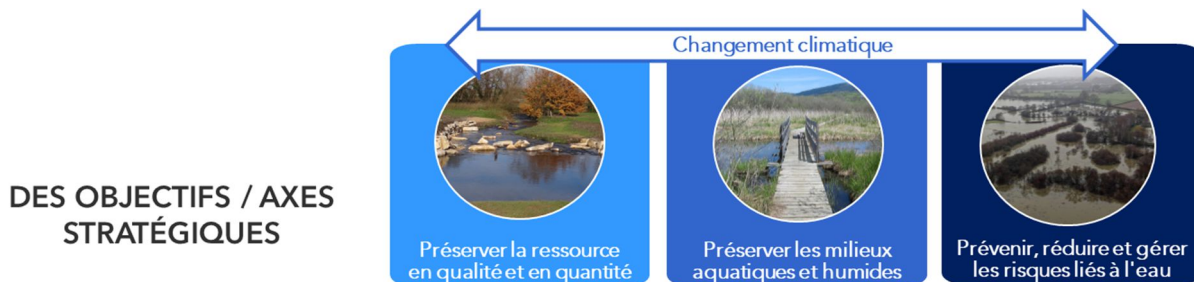
A ce jour, le syndicat n'a pas d'information sur l'architecture de financement des contrats. Il n'y aura pas de financement européen sur la phase de montage du PAEC, le coût estimé pour l'année 2022 est de 30 000€ à 50 000€ en autofinancement.

Le syndicat devra se positionner probablement d'ici octobre 2022, mais le calendrier n'est pas encore arrêté par les opérateurs.

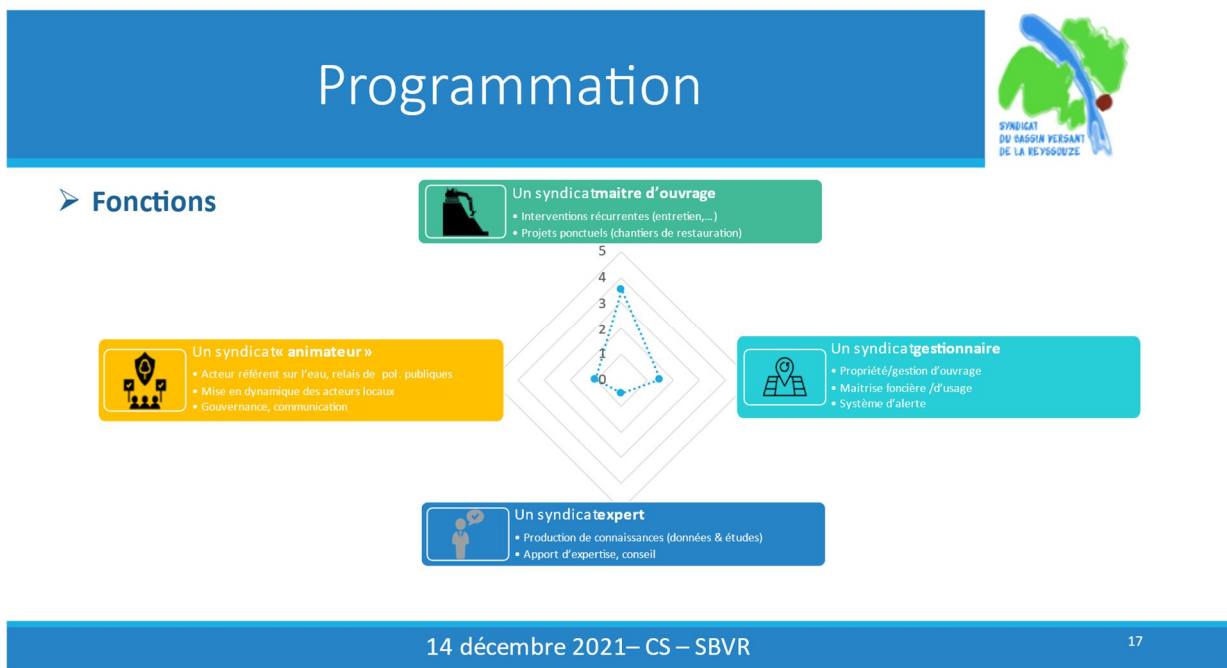
Les membres du bureau ont donné un avis favorable sur l'intégration du SBVR à la réflexion PAEC Bresse.

**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2024 :**

Cette programmation s’appuie sur le bilan contrat rivière et sur les ateliers stratégiques.




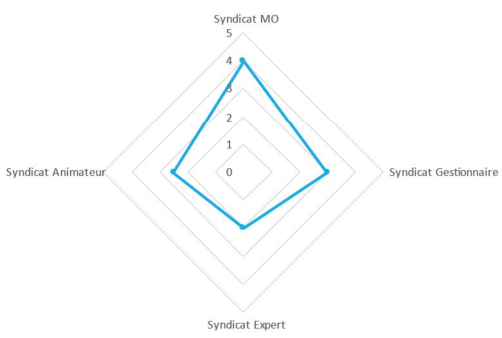
Elle s’appuiera également sur les fonctions du syndicat



Diapositive 18 :

# Programmation






Plan d'actions 2022 -2024	
Dépenses	8,6 M € TTC
<i>*dont fonctionnement</i>	1,9 M € (22,20 %)
Recettes	3,8 M € TTC
ETP	7 ETP Ingé + 1,3 ETP Admi
Montant cotisation habitants	5,50 €
Taux Epargne Brute	13,18 %
Montant Emprunt	1 262 000 €
Capacité désendettement	4,34

**Choix du bureau sur ce cadre stratégique**

14 décembre 2021– CS – SBVR 18

# Programmation



➤ **Cadre stratégique 2022-2024 (1<sup>ère</sup> tranche)**

3 ans : 2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Relancer une dynamique de travaux ambitieux : GEMAPI</li> <li>➔ Planifier les actions Zones humides et de leurs milieux associés (PGSZH, Trame Turquoise, Ruissellement)</li> <li>➔ Préparer l'avenir : anticipation du changement climatique, Plan Agro Environnemental et Climatique</li> </ul>
+ 3 ans : 2025-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pérenniser la dynamique de travaux</li> <li>➔ Conduire les travaux sur les milieux humides prioritaires</li> <li>➔ Conduire les travaux liés aux travaux prospectifs</li> </ul>

14 décembre 2021– CS – SBVR 19

# Programmation



## ➤ Cadre stratégique 2022-2024 (1<sup>ère</sup> tranche)

3 ans : 2022-2024	→ Relancer une dynamique de travaux ambitieux : GEMAPI → Planifier les actions Zones humides et de leurs milieux associés (PGSZH, Trame Turquoise, Ruissellement) → Préparer l'avenir : anticipation du changement climatique, Plan Agro Environnemental et Climatique
+ 3 ans : 2025-2027	→ Pérenniser la dynamique de travaux → Conduire les travaux sur les milieux humides prioritaires → Conduire les travaux liés aux travaux prospectifs

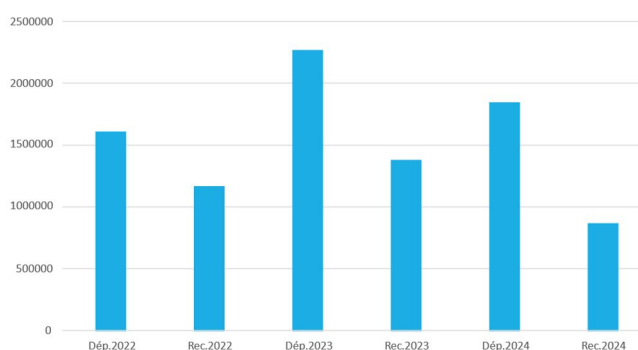
14 décembre 2021 – CS – SBVR

19

# Programmation 2022 - 2024



- Programmation 3 ans
  - 35 actions
  - 5,75 Millions d'€
  - 60 % financement moyen
  - 6 ETP technique



14 décembre 2021 – CS – SBVR

20

# Programmation 2022 - 2024



- Intention de contractualisation :
  - sécurisation des financements,
  - Petit et Grand cycle : prise contact CCBS / GBA,
  - Prévion signature juin 2022 ou octobre 2022.
- Soutien de l'Agence de l'eau et du Département (contractants)

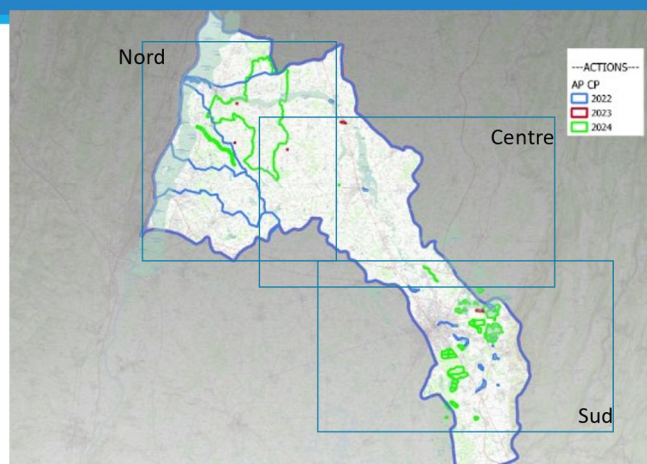
14 décembre 2021 – CS – SBVR

22

## Pourquoi les montants des recettes varient en fonction des années ?

Dans la plupart des cas, un acompte sera versé par nos partenaires dès la première année, ensuite le solde est versé une fois l'opération entièrement terminée, cela parfois peut intervenir un an après la fin des travaux.

# Programmation 2022 - 2024



14 décembre 2021 – CS – SBVR

21

La programmation se situera sur deux grands pôles :

- Le sud, le cours d'eau est petit, tête de bassin versant, il y aura une logique de prévention inondation.
- Le nord, c'est un nouveau territoire, peu connu. Des études de diagnostic seront nécessaires.

Quelques autres opérations dans le centre du bassin versant, ce seront des opérations techniques importantes avec un coût financier également important (St Julien sur Reyssouze, Mantenay et Malafretaz)

Sur le territoire, Chavannes sur Reyssouze, Boissey, St Etienne sur Reyssouze, pourra être mis en valeurs comme site exemple le bocage bressan et les haies.

Un observatoire, ressources en eau pourra être crée avec un objectif de 3 à 5 stations alertes aux crues

## Programmation 2022 - 2024



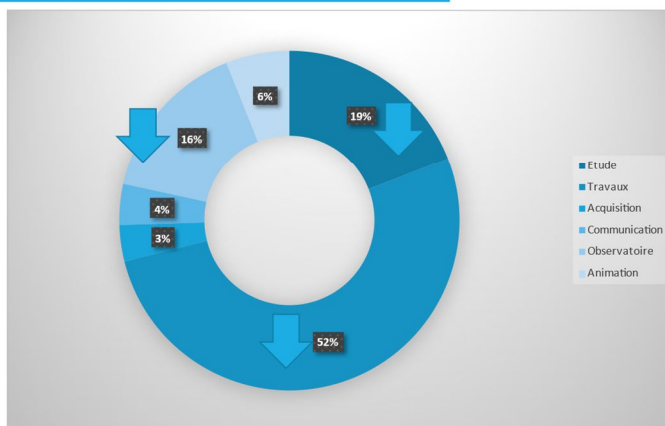
- Communication :
  - Comité de rivière ou assimilé (3 collèges)> avant fin 1<sup>er</sup> trimestre 2022
  - Intercommunalités membres
  - Communes faisant l'objet de travaux
  - Evénement lié à la signature

## Programmation 2022



- Animation
  - Prévision sur 1 170 jours

LAFLEUR Alexandre	220
BOZONNET Antoine	220
LOUDIN Romane	130
LEDUC Léna	220
Recrutement Technicien	200
Recrutement Observatoire	180





# Programmation 2022



## → Délibérations demandées aux membres du conseil syndical

### **Demande de subvention à faire au titre de la programmation 2022**

- Délibération autorisant le Président à solliciter une demande de subvention auprès du département de l'Ain, de l'agence de l'eau, de la Région AURA et de tout autre partenaire technique et financier au titre de la programmation 2022

### **Demande de subvention à faire au titre de la communication 2022.**

- Délibération autorisant le Président à solliciter une demande de subvention auprès du département de l'Ain, de l'agence de l'eau, de la Région AURA et de tout autre partenaire technique et financier au titre de la communication 2022

14 décembre 2021 – CS – SBVR

26

**A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le président à solliciter les demandes de subventions au titre de la programmation 2022 et communication 2022.**

### ➤ **Question**

D'après la diapositive 18, il est affiché un montant de cotisation par habitant 5.50 €, est ce que cela veut dire qu'il y aura une augmentation de la cotisation ?

Afin de pouvoir financer le programme pluri annuel d'investissement, le syndicat aura recours à un emprunt. Les deux intercommunalités seront également sollicitées afin d'augmenter le ration montant/habitant. A ce jour, le ratio par habitant pour le syndicat est situé à 4,35 €/habitant alors que les syndicats voisins ont des ratios allant de 5,05€/hab à 6,40€ /hab. La décision reviendra aux intercommunalités.

Actuellement le montage financier est basé sur un taux de subvention de 60 %, au-delà de 2025, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse n'est pas en mesure de se prononcer sur l'accompagnement des projets d'investissements.

## AVANCEMENT DES PROJETS :

# Avancement de projets



Opérations	Date clé / Avancement
Bourg-en-Bresse : Challes	Copil 17/12/2021 : Présentation d'un AVP
Pont-de-Vaux : Aiguilles / Reyssouze aval	Cotech 14/12/2021 : Discussion du groupement
Ceyzériat : Vallon des Faulx	Comité de site ENS 19/01/2022 : Présentation d'un AVP
Cras-sur-Reyssouze : Etude de Danger	Copil 15/12/2021 : Rendu Phase 1 «Diagnostic et orientations stratégiques»
PGSZH	Copil 13/12/2021 : Rendus Mission 2 «fonctions et services»
Trame turquoise	Copil 07/12/2021 : Validation de la méthodologie
Communication	Janvier 2022 : Lettre de ma Reyssouze

14 décembre 2021 – CS – SBVR

28

Concernant la distribution de la lettre de ma Reyssouze, les élus et employés communaux ne seront pas sollicités, elle sera assurée par un prestataire de services.

## TABLEAU DES EMPLOIS :

# Tableau des emplois



Filière Administrative			
Adjoint administrative	1 poste titulaire	24H	Secrétaire comptable
Filière Technique			
Ingénieur	1 poste titulaire	35h	Directeur
Ingénieur	1 poste titulaire		Chargé mission rivière (démission en 2021) <b>-&gt; VACANT</b>
Ingénieur	2 postes contractuels	35h	Chargé mission rivière Chargé mission qualité de l'eau et milieux aquatiques
Technicien territorial	1 poste titulaire	35h	Technicien de rivière – (Retraite en 2021) <b>-&gt; VACANT</b>

14 décembre 2021 – CS – SBVR

30

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent la mise à jour du tableau des emplois.

### CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

Le centre de gestion de l'Ain propose par convention pour le compte des collectivités un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs :

- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Dématérialisation de la comptabilité publique

A l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent le président à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation.

### AMORTISSEMENT SUR LES PLANTATIONS 2018

- Autorisation à prélever sur les réserves du syndicat

## Amortissement sur les plantations 2018



	Annuités amortissements plantations 2018				
PLANTATION 2018	2019	2020	2021	2022	2023
13 905.77€	2 781€	2 781€	2 781€	2 781€	2 781.77€

### **Autorisation à constater les annuités 2019 - 2020 en prélevant sur les réserves du syndicat**

Afin d'éviter une incidence sur le résultat de cette année, la trésorière propose de l'autoriser à constater les annuités 2019 et 2020 en prélevant sur les réserves du syndicat.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent le prélèvement sur les réserves du syndicat pour un montant 5562€ (annuité de 2019 et 2020).

- Décision modificative budgétaire N°2

# Amortissement sur les plantations 2018



	Annuités amortissements plantations 2018				
PLANTATION 2018	2019	2020	2021	2022	2023
13 905.77€	2 781€	2 781€	2 781€	2 781€	2 781.77€

## Décision modificative budgétaire n°2

Fonctionnement (Dépenses)	Investissement (Recettes)
6811/042 = + 2 781 € - Dotation aux amortissements	281721 /040 = +2 781€ Amortissement plantations
022 = - 2 781€ Dépenses imprévues- dépenses	1323 – opération 113 = - 2 781€ Recettes subvention acquisition foncière

14 décembre 2021– CS – SBVR

36

A l'unanimité, les élus du conseil syndical approuvent la décision modificative budgétaire N°2.

## QUESTIONS DIVERSES :

**Merci à la mairie de Marsonnas**

**Merci pour votre participation**

**Clôture de la séance à 21h00**

## RELEVÉ DE DECISIONS

DELIBERATIONS CONSEIL SYNDICAL 14 DEC 2021	
2021-020	ADHESION CONVENTION DOCAPOST
2021-021	AUTORISATION PRELEVEMENT SUR LES RESERVES DU SYNDICAT
2021-022	MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
2021-023	DDE SUBVENTION POUR LA PROGRAMMATION 2022
2021-024	DDE SUBVENTION POUR LA COMMUNICATION 2022
DM N°2	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2